

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM ANTONY, 13 AV DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M Elliot Senaya, représentant de la société 3SV Conseil S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 46 RUE D ESTIENNE D ORVES 92290 CHATENAY MALABRY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Senaya Elliot	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 octobre 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé

[Signature]





Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM ANTONY, 13 AV DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M. Elliot Senaya, représentant de la société 3SV Conseil S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 46 RUE D ESTIENNE D ORVES 92290 CHATENAY MALABRY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Senaya Elliot	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 octobre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM ANTONY, 13 AV DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M Elliot Senaya, représentant de la société 3SV Conseil S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 46 RUE D ESTIENNE D ORVES 92290 CHATENAY MALABRY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Senaya Elliot	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 octobre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé

[Signature]

